

Réponse du Conseil de l'UEO concernant la recommandation 137 de l'Assemblée (Londres, 18 novembre 1966)

Légende: Note du secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) du 18 novembre 1966, afin de communiquer la réponse définitive du Conseil à la recommandation 137 de l'Assemblée parlementaire de l'UEO sur l'état de la sécurité européenne, la France et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le Conseil répond affirmativement au fait que les États membres sont encore liés par les obligations découlant de l'article V du traité de Bruxelles modifié. Le Conseil affirme par ailleurs que la question de l'assurance que, en cas d'agression, les troupes françaises déployées en Allemagne de l'Ouest seraient placées sous le commandement du SACEUR fait déjà l'objet d'un examen au Conseil de l'Atlantique Nord.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation 137 de l'Assemblée. Londres: 18.11.1966. C (66) 125. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1966, 01/06/1966-30/11/1966. File 202.414.20. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_concernant_la_recommandation_137_de_l_assemblee_londres_18_novembre_1966-fr-9072bcd3-7ceb-4572-a6f7-e73bbc5a86f6.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (66) 125

Original français/anglais

18 novembre 1966

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 137 de l'Assemblée

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la Recommandation No 137 de l'Assemblée.

Cette réponse, qui a été examinée par le Conseil au cours de sa réunion du 10 novembre 1966, a été ensuite approuvée par toutes les délégations (doc. CR (66) 23, III, 1; C (66) 123). Elle vient d'être transmise à l'Assemblée.

M. T. L.

9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Réponse à la Recommandation No 137
sur l'état de la sécurité européenne
La France et l'O.T.A.N.

Le Conseil est en mesure de répondre de manière affirmative au premier point de la Recommandation de l'Assemblée.

Le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que les problèmes évoqués par le deuxième paragraphe de la Recommandation sont déjà à l'examen du Conseil de l'Atlantique nord.